



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC N° 2025/36

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 011-211103015-20250918-DEL202536-DE



L'an deux mille vingt cinq, le dix-huit septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 11 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN, Pascale PÉANY, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Philippe GOUZE à Pierre CHEVALIER, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET.

ABSENTS : Thierry CAMBRAY, Evelyne GABORIT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales –Attribution d'aides financières aux projets communaux.

Madame le Maire rappelle l'acquisition récente d'un bien immobilier situé 1 rue de l'Égalité (parcelle A 1937) dans un secteur d'activités artisanales, dans le but de participer au développement économique de la commune en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises.

Elle propose au conseil municipal de solliciter auprès des services de Carcassonne Agglo le fonds de péréquation attribué à la commune en 2025 (26 292 €) au vu de la dépense d'investissement et selon le plan de financement suivant :

Dépenses	
Intitulé	Montant HT
Acquisition du bien immobilier (A1407 et A364)	71 894,19 €
TOTAL	71 894,19 €

Recettes	
Intitulé	Montant
Fonds de péréquation 2025 (36%)	26 292.00 €
Autofinancement (64 %)	45 602.19 €
TOTAL	71 894,19 €

**Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise** le Maire à solliciter auprès de Carcassonne Agglo le fonds de péréquation attribué à la commune en 2025 d'un montant de 26 292 € conformément au plan de financement présenté.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 18 septembre 2025
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le



ID : 011-211103015-20250918-DEL202536-DE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.